

Commune de Gourdon

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 12 septembre 2020, le conseil municipal de Gourdon a décidé de prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), de définir les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation.

L'avancement du PLU

La première phase d'élaboration du PLU a consisté en la rédaction d'un diagnostic territorial, document qui dresse un état des lieux du territoire dans le but de faire ressortir les grands enjeux et les problématiques du territoire. Le diagnostic traite de diverses thématiques comme la démographie, l'habitat, l'économie, les déplacements, et l'environnement au sens large. Ce document n'est pas figé et a vocation à être complété ou mis à jour au cours de la procédure.

La deuxième phase a reposé sur l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), réalisé à partir des contraintes et leviers identifiés dans le diagnostic, des opportunités et de la volonté municipale. Le PADD est la pièce centrale autour de laquelle s'articulent tous les documents du PLU, et constitue le projet de territoire de la commune sur les quinze prochaines années. Les orientations du PADD retenues sont les suivantes : 1. Assurer un développement maîtrisé et structuré de la commune, en lien avec le développement des communes limitrophes et de la CASA ; 2. Agir sur le maintien de la vitalité de la commune ; 3. Inscrire le développement agricole au cœur de l'ambition communale ; 4. Inscrire le développement communal dans une démarche de préservation du patrimoine historique, naturel et environnemental et de prise en compte des risques naturels ; 5. Intégrer une réelle politique énergétique au projet communal.

La concertation

Une première réunion publique a eu lieu le vendredi 26 septembre 2025 à la salle de la Bigarade au Pont-du-Loup et a réuni une trentaine de personnes. Cette rencontre a permis de présenter la procédure d'élaboration du PLU, le diagnostic et le projet de PADD et d'échanger sur ces éléments. L'ensemble des documents relatifs à cette rencontre et aux éléments présentés sont disponibles sur le site internet de la commune, ou consultable en mairies. La municipalité rappelle qu'un registre est toujours à la disposition du public en mairies afin de recueillir les différents avis et doléances sur le futur PLU, qui peuvent aussi être envoyés par courriel ou courrier.

Dans les prochains mois, la municipalité travaillera sur les pièces « opposables » du PLU (orientations d'aménagement et de programmation, règlement écrit et zonage), lesquelles seront également présentées lors d'une réunion publique.